

Engagement de confidentialité - Dossier « RAIN MAN »

1.

2.

3.

4.

Nom, prénom :	
domi	cilié à
(éven	ntuellement) représentant la société
	ussigné porte de l'intérêt pour une acquisition potentielle du fonds de commerce ou des titres de la société (ou ociétés) visée par le présent Dossier (ci-après l'Emetteur) et accompagné par FB Transmission.
	considérées comme Informations Confidentielles les informations et documents suivants concernant les sociétés ersonnes physiques qui sont liés au Dossier repris ci-dessus :
b) l	es comptes annuels, leurs annexes, les comptes intermédiaires et les business plans ; es analyses, rapports, études, travaux, offres ou autres documents obtenus concernant le Dossier et le marché dans lequel opère l'Emetteur ;
c) l	es secrets commerciaux et industriels, la technologie, le software, le know-how, la clientèle, les marques et autre droits intellectuels appartenant à l'Emetteur ;
d) l	es noms et coordonnées du personnel, des fournisseurs et des clients de l'Emetteur ; , quelles que soient leur nature ou leur forme (version papier, électronique ou autre).
tions	es les Informations Confidentielles sont et restent la propriété de la partie émettrice. Par rapport à ces Informa- Confidentielles, le soussigné s'engage à :
	ne pas les divulguer, ni les utiliser, sauf aux fins exclusives de la réalisation de l'opération visée par le présent accord (étude du dossier de transmission d'entreprise) ;
	prendre les mêmes précautions que celles prises pour la protection de ses propres informations confidentielles ou, du moins, prendre toutes les précautions de nature à réaliser l'objet du présent engagement ;
r	prendre toutes les dispositions utiles auprès des personnes travaillant sous son autorité ou pour son compte - membres du personnel ou conseillers externes notamment - pour que les obligations du présent accord soient respectées ;
e) r	ne pas déposer en son nom ni faire déposer au nom de tiers de demande de titre de propriété intellectuelle ; retourner celles-ci sans délai et sans en garder de copies, au cas où Family Business Transmission en ferait la demande ;
f) r	ne pas conclure l'acquisition de la présente affaire, directement ou par personne interposée, sans passer par l'intermédiaire de FB Transmission.
prése divul trativ	ngagement de confidentialité a une durée de validité de 24 mois à dater du dernier contact entre les parties à la ente convention. L'interdiction de divulguer les Informations Confidentielles ne sera pas d'application si cette gation est exigée par la loi, par un règlement, par une injonction judiciaire ou par ordre d'une autorité adminis- re. Toutes les mesures nécessaires seront dans ce cas prises pour limiter l'étendue d'une telle révélation à ce qui crictement requis par une telle loi, réglementation, ordre judiciaire ou ordre administratif.
	ngagement est soumis au droit belge. Tout litige résultant de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution de ngagement sera de la compétence exclusive du Tribunal de l'Entreprise du Hainaut, division de Tournai.
	ure (précédée de la mention "Lu et approuvé").